



Séance extraordinaire CORONAVIRUS La CGT dépose un DGI

Depuis la semaine dernière, dans l'ensemble des institutions représentatives du personnel et auprès des directions locales et nationales, **les élus et mandatés CGT revendiquent pour l'ensemble du personnel des protections à la mesure des risques auxquels ils sont exposés.** Celles-ci doivent garantir la santé physique et mentale des agents, de leurs familles et des usagers afin de lutter efficacement contre la propagation du virus dans le cadre de notre mission de service public.

Depuis l'annonce du Président lundi soir, GRDF a dû se concentrer en priorisant des activités de niveau 0 de son plan de continuité d'activité, sur la chaîne de sécurité gaz. Les mesures conservatoires ne concernent que :

- ▶ Le traitement des urgences gaz et des dépannages ;
- ▶ La conduite et l'exploitation associées à ces activités ;
- ▶ Les mises en service gaz et les mises hors service avec abandon du gaz.

Au niveau national, une nouvelle fois les directions affichent une certaine ambition auprès des élus et mandatés. Mais en région, à la lueur des situations remontées par les agents et la CGT, force est de constater qu'il existe de nombreux écarts entre les décisions nationales et leur application au local.

Pour la CGT, l'heure est grave et on ne peut pas tergiverser sur le sujet. Toutes les mesures prises doivent permettre de protéger la population, les agents et leurs familles.

Dans ce contexte de crise sanitaire et au regard de l'inadéquation entre les directives nationales et les consignes passées aux agents en région, parfois différentes d'une région à l'autre, la CGT a déposé un Droit d'alerte pour Danger Grave et Imminent le mardi 17 mars 2020 au périmètre national.

Face à ce constat, une 1ère réunion s'est tenue l'après-midi même. De plus, la direction a l'obligation de consulter les instances avant la mise en place du plan de continuité d'activité à GRDF.

Le lendemain une commission CSSCT-C (ancien CHSCT) s'est réunie. La CGT a demandé les mesures et préconisations prises par l'employeur. **Le représentant de la direction n'a pas respecté les membres en ne donnant pas d'écrits factuels** (allant jusqu'à dire qu'ils n'étaient pas prêts), alors même que ces documents étaient déjà distribués en région. Comment peut-on prôner un dialogue social de qualité, sans respecter le processus de consultation, qui plus est dans un contexte de danger grave et imminent et avec comme enjeux la santé des agents, de leurs familles et des usagers ?

Ce matin le (19/03/2020), suite à la CSSCT-C, une nouvelle réunion de CSE-C s'est tenue en réponse au DGI posé par la seule délégation CGT.

Depuis le début de la crise et surtout aujourd'hui ces réunions extraordinaires auront au moins eu le mérite de créer un lieu d'échange et de construction afin de mettre en place des mesures de protection pour les agents, mais surtout faire appliquer en région les consignes du national.

Mais pour autant des interrogations demeurent. Elles sont pour nous essentielles et y répondre permettra de rassurer les agents qui sont très inquiets face à ces situations inédites auxquelles ils sont confrontés.





Voici les interrogations soulevées par la seule CGT au CSE-C et qui ne sont toujours pas réglées :

- ▶ **Pas de fourniture de produit désinfectant type Sanytol** pour garantir la désinfection des bleus de travail après utilisation. Pour votre information le médecin présent en séance préconisait un lavage à 60° le mardi, puis nous signale aujourd'hui qu'un simple lavage à 40 ° suffit. La direction annonce seulement la remise en place de primes journalières de nettoyage des bleus de travail (elle se contente de l'application de la note sur le lavage des bleus) ;
- ▶ **Aucun document fourni** à la CSSCT-C et aucune mise à jour des documents donnés aux membres du CSE-C ;
- ▶ **Aucune visibilité sur les produits utilisés par les entreprises de nettoyage** des sites garantissant une désinfection des poignées de porte, interrupteurs, postes de travail, sanitaires... L'ensemble des sites de travail doit être désinfecté deux fois par jour avec des produits virucides **NF 14476** et une traçabilité doit s'instaurer au travers d'une feuille d'émergence. Ces feuilles affichées aux entrées des sites de travail auraient eu le mérite de rassurer les agents qui y pénètrent ;
- ▶ **Les procédures de nettoyage de véhicules et outils** doivent être données aux agents et réalisées avec les produits conformes à la norme NF 14476 (produits virucides). Il ne faut pas s'arrêter seulement au tableau de bord, mais bien nettoyer l'ensemble de l'habitacle du véhicule (housse des sièges, plafonniers, tapis ...). Il n'existe aucune procédure sur le nettoyage spécifique des bornes à air. Les préconisations de la médecine consistent seulement en un passage de lingette et une aération du véhicule pendant 10 minutes. Cela nous interpelle fortement ;
- ▶ **Mise en place d'une procédure identique concernant les maintiens d'énergie**, en doublant l'appel du technicien avant l'intervention le matin par l'APPI. Cela doit garantir le respect et la compréhension des consignes de sécurité par les usagers lors de son déplacement ;
- ▶ **Tenue d'une Délégation Spéciale**, afin de prendre réellement en compte la problématique des Unités mixtes (SERVAL, UCN, OIT, USR). Elles dépendent encore des deux entités ENEDIS et GRDF, et ont un rôle majeur dans le déroulement du service minimum ;
- ▶ A l'issue de la crise sanitaire, **suivi particulier par la médecine du travail (Suivi Médical Renforcé)** de toutes les personnes mobilisées sur le terrain et dans nos différents services pour contribuer à la mise en oeuvre du degré 0. Personne ne sait quels pourraient être les impacts sur la santé dans les années à venir, y compris si des symptômes n'ont pas été déclarés pendant la crise.

D'autres interrogations existent mais nous tenions à vous informer au plus vite des principales.

Les élus et mandatés CGT attendaient l'issue de ces réunions avant de communiquer vers vous. En tant qu'organisation syndicale responsable, nous ne voulions pas vous transmettre des éléments qui n'étaient pas encore finalisés. En cette période les agents ont surtout besoin d'informations sur lesquelles ils peuvent s'appuyer.

Pour toutes ces raisons, la délégation CGT au CSE-C de GRDF a été la seule organisation syndicale à prendre ses responsabilités en décidant de maintenir le DGI. Pour nous les conditions ne sont pas réunies aujourd'hui pour garantir la protection efficace des agents, de leurs familles et des usagers.

